

présentation

À mi-parcours du Sommet mondial de la société de l'information — dont la première phase a eu lieu à Genève en décembre 2003, et la seconde se déroulera à Tunis en novembre 2005 —, *Éthique publique* propose à ses lecteurs une réflexion large sur la place et le sens de l'information dans nos sociétés occidentales. Tant l'éclatement de la bulle technologique pendant les années 1990 que, dans un autre registre, les événements du 11 septembre 2001 ont forcé les citoyens à s'interroger sur les différentes facettes de l'information dans un régime démocratique. Des questions surgissent, qui incitent à repenser les liens entre détenteurs du pouvoir, professionnels de l'information et simples citoyens.

À l'âge d'internet et devant la surabondance d'information, il peut paraître saugrenu de s'interroger sur le sens et l'importance de l'information. La notion même de société de l'information, ou, mieux, de la connaissance, ne fait-elle pas partie intégrante des clichés qui caractérisent notre environnement au tout début de ce nouveau millénaire? Tout n'a-t-il pas déjà été dit et écrit sur cette question? Dans la foulée de la tragédie de septembre 2001, les réactions de nombreux gouvernements et la concomitance des scandales financiers aux États-Unis et ailleurs ont fait ressurgir des interrogations sérieuses et lancinantes, précisément sur la relation fondamentale entre le fait démocratique et l'information. L'idéal de la transparence démocratique est soumis à rude épreuve lorsque propagande et manipulation s'infiltrèrent consciemment ou inconsciemment dans les médias.

Un malaise s'installe dans nos sociétés. Peut-on ou doit-on accepter des « accros » à la vérité pour conjurer des menaces ou des dangers réels ou anticipés? La question est brutale, presque caricaturale. C'est évoquer certaines rumeurs qui faisaient état de la mise en place d'une cellule d'information ciblée au sein du Pentagone ou encore la création d'un véritable « marché » des probabilités d'attentats. Plus grave, on pointe du doigt les déclarations de certains hauts fonctionnaires, voire même des responsables gouvernementaux, qui multipliaient les déclarations partisans et tendancieuses pour justifier l'entrée en guerre contre l'Irak de Saddam Hussein. Si les événements du 11 septembre ne constituent pas la seule raison d'entamer une telle réflexion, ils ont pour beaucoup de citoyens été le révélateur de l'urgence de ce questionnement et n'en constituent pas moins une raison supplémentaire de s'engager dans cette voie au moment où l'histoire tirerait à sa fin devant le « succès » de la démocratie libérale, s'il faut toujours en croire Fukuyama (voir son texte dans *The National Interest*, n° 18, hiver 1989-1990; on lira aussi avec intérêt le texte du même auteur publié au lendemain des attentats

du 11 septembre 2001 : « Nous sommes toujours à la fin de l'histoire », *Le Monde*, 18 octobre 2001, p. 17).

Un fil conducteur inspire les réflexions menées sur des thèmes divers par les auteurs des textes suivants. Il s'agit du postulat qui associe cheminement démocratique, d'une part, et transparence de l'exercice du pouvoir, d'autre part. Cet idéal n'a rien de très nouveau, il figure cependant au cœur de la gouvernance, programme et théorie tout à la fois, qui s'est imposée dans presque tous les secteurs de l'activité humaine. De façon plus fondamentale, le droit à l'information, c'est notre conviction, se range parmi les droits de l'homme. La convocation du Sommet mondial sur la société de l'information y trouve tout son fondement.

Personne ne niera l'importance de la norme juridique dans l'édification de cette société de l'information. Au cours du dernier demi-siècle, nos sociétés se sont dotées de lois ou de régimes pour concrétiser cet idéal de transparence. L'accès à l'information a fait l'objet de lois qui ont presque toutes visé les composantes des systèmes politiques mais la transparence peut et doit aussi être envisagée comme valeur éthique. Qu'en est-il, quarante ans après l'adoption par le gouvernement fédéral américain du *Freedom of Information Act*, qui a entraîné la mise en place de régimes analogues dans un nombre appréciable d'États occidentaux ? Les lois de protection des renseignements personnels — ou, selon la terminologie européenne, des données nominatives — constituent un autre facteur de ce droit à la transparence. La volonté y est la même : empêcher la confiscation de l'information au profit du pouvoir de certains, permettre la maîtrise de son image informationnelle et réduire la fracture entre les « Information have » et « Information have not ».

Un bilan systématique s'impose au moment où la notion de transparence gagne peu à peu d'autres secteurs de l'activité humaine, à commencer par le monde des affaires. C'est, en grande partie, à travers le prisme d'une réflexion éthique que certains de nos collaborateurs reviennent sur ces régimes d'accès à l'information. Comment la bureaucratie s'acquitte-t-elle de ses obligations dans ce domaine ? Comment expliquer le peu d'empressement de la plupart des gouvernements à réviser périodiquement leur régime d'accès à l'information et notamment à l'adapter aux technologies nouvelles ? Où en sont les institutions internationales à ce même chapitre ?

La transparence administrative fonde et justifie les différents régimes d'accès à l'information. Valeur éthique au sens fort du terme, la transparence peut entrer en collision avec certaines autres valeurs, à commencer par le respect du secret professionnel. Par ailleurs, les progrès fulgurants de la génétique exigent de toute urgence un véritable débat éthique. Le décryptage du génome laisse soupçonner les conséquences de la divulgation ou de la rétention de cette information non seulement pour l'individu, mais aussi pour la famille, au sens restreint et extensif du terme, en fait, pour toute une société.

Dans la foulée des événements du 11 septembre, journalistes et citoyens ont été confrontés aux questions fondamentales qui régissent leurs rapports avec l'information, avec la vérité. Des réalités qui semblaient plus ou moins d'un autre âge (manipulation, propagande, désinformation et mésinformation) ont brusquement hanté les couloirs des professionnels de l'information. Réflexes patriotiques, manœuvres des autorités, désarroi de la population justifient la résurgence de ces méthodes : les jeux du pouvoir s'expriment par presse interposée.

Ces faits laissent deviner l'importance et l'urgence d'une réflexion large et sereine sur le sens de la démarche journalistique. L'enquête publique tenue en Grande-Bretagne par le juge Hutton, au lendemain du décès d'un haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement, a obligé, dans un décor de crise, la presse et les pouvoirs à procéder à un véritable examen de conscience. Pareil exercice d'autoflagellation a aussi découlé d'un ressaisissement courageux et, dans un certain sens, exemplaire, à la suite de scandales qui ont hanté la rédaction de quelques grands quotidiens de référence, à commencer par *The New York Times*.

Au terme de cette démarche, les lecteurs de ce numéro de la revue *Éthique publique* auront sans doute cerné certaines pistes de réflexion. Ils auront tout aussi vraisemblablement vu naître un nombre considérable de questions qui laissent deviner la complexité du sujet et l'ampleur de la réflexion à poursuivre. De multiples interrogations jalonnent la constante et nécessaire remise en question du fait démocratique dans nos sociétés, il est apparu primordial de les soulever. ♦

PAUL-ANDRÉ COMEAU
École nationale d'administration publique

YVES POULLET
Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur